

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN
Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT
Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI
Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT
M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire
M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20240403-8-14-04-2024-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 8.14/04/2024

NOMENCLATURE ACTES :

3.1 Acquisitions

OBJET : REPRISE DE LA RUE DU LAPIN AGILE AUPRES DU BAILLEUR SOCIAL CDC HABITAT OU TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE POUVANT SE SUBSTITUER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur David BEDIN, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement, des équipements publics, du développement durable et des mobilités,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la délibération n° 8.4/11/06 du Conseil municipal du 8 novembre 2006 validant la reprise de la rue du Lapin agile,

CONSIDERANT que la reprise de la rue du Lapin agile avait été actée par le Conseil municipal du 8 novembre 2006 et par le conseil d'administration du 28 septembre 2006 de Valestis (devenu depuis CDC HABITAT, par regroupement de bailleurs sociaux),

CONSIDERANT qu'un projet d'acte notarié avait été rédigé en 2010, mais du fait de la procédure de fusion-absorption par Efidis de Valestis lancée en 2010, ce dossier de rétrocession avait été mis en suspens le temps que les aspects juridiques soient réglés,

CONSIDERANT qu'en 2018, la loi ELAN a imposé des regroupements entre bailleurs sociaux, retardant encore la finalisation de ce dossier de rétrocession puisque Valestis devait se regrouper avec d'autres bailleurs sociaux pour former CDC HABITAT. De nouveau, des procédures juridiques longues couplées avec la crise sanitaire du Covid ont une fois de plus retardé ce dossier,

CONSIDERANT qu'il est proposé de poursuivre cette rétrocession pour aboutir à la signature d'un acte notarié de cession de la rue du lapin agile par CDC HABITAT (ou toute personne physique ou morale pouvant se substituer) à la ville de Vauréal,

CONSIDERANT que la commission « Espace public, urbanisme et travaux » s'est réunie le 21 mars 2024,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DE VALIDER la poursuite de la reprise de la rue du Lapin agile auprès du bailleur social CDC HABITAT (ou toute personne physique ou morale pouvant se substituer).

ARTICLE 2 : D'ACTER que cette acquisition se fait à l'euro symbolique, s'agissant d'un transfert de charges à la ville.

ARTICLE 3 : D'ACTER que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de CDC HABITAT (ou toute personne physique ou morale pouvant se substituer).

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant légal à signer l'acte authentique d'acquisition ainsi que tous les actes relatifs à ce dossier.

ARTICLE 5 : Le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Vauréal.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.



Mail Mendès France

Magasin LIDL

Rue du Lapin Agile

Avenue Louise Michel

Mail Georges Brassens

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20240403-8-14-04-2024-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024